**PIECES A APPORTER POUR UNE PROCEDURE DE DIVORCE**

En vue du premier rendez-vous, je vous remercie de bien vouloir amener **les copies** des documents suivants (sauf pour les actes d’état civil où il me faut des originaux) :

Identité et mariage :

* Copie recto/verso de votre pièce d’identité (si possible de votre conjoint)
* Photocopie du livret de famille
* Copie intégrale de l’acte de naissance des deux époux datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance ou sur internet)
* Copie intégrale de l’acte de mariage datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de mariage ou sur internet)
* Eventuellement copie du contrat de mariage
* Copie de la carte Vitale ou attestation carte Vitale

Situation financière et professionnelle :

* 3 derniers bulletins de paie ou relevé Pôle-emploi à défaut d’emploi
* 3 derniers avis d’imposition
* Dernière attestation C.A.F. pour le montant si des allocations sont perçues
* Liste des charges mensuelles (loyer, électricité, gaz, impôts, assurance, téléphone, internet, crédits … et copie des justificatifs : dernière facture pour chaque dépense)
* Eventuellement relevé à jour et tableau d’amortissement des crédits en cours
* Eventuellement information sur la situation financière du conjoint (fiche de paie)

Déclaration sur l’honneur (formulaire à télécharger sur notre site)

Si vous avez des enfants

* Copie intégrale des actes de naissance des enfants datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance ou sur internet)
* Liste des frais mensuels liés à l’éducation et l’entretien des enfants (cantine, frais de garde, activités extra-scolaires, soins médicaux non couverts par la Sécurité Sociale et la mutuelle, argent de poche … avec la copie des factures)
* En cas de situation de danger (notamment de violences de l’autre parent) : justificatifs (copie de la plainte et certificat médical)

Si vous avez des biens :

* Copie de la carte grise du/ des véhicules
* Acte de propriété des biens immobiliers (acte de vente …). S’ils sont mis en location, copie du contrat de bail. Justificatif du montant des frais relatifs au bien (charges de copropriété, remboursement de prêt…)